



DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

Movember

**ADOPTONS LA MOUSTACHE
CONTRE LE CANCER DE LA PROSTATE !**

PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 17

DU 25 Novembre 2022

COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 21 Novembre 2022

Présents : MMES NICOLAS – MACARIO - GARCIA MM. SERRE - BENOIT - BERTHELOT - MANIERE - GUIGUE - MAKHECHOUCHE - GHZAL –ALLIO

Excusés : MM. RIPPERT – BAROUDI - ABOU KHALIL -- BOUVERAT - AJJANI

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

Il est rappelé que la prochaine Assemblée Générale d'Hiver du District Grand Vaucluse est programmée le Samedi 26/11/2022 à partir de 09h00 à la SALLE DES FETES COMPLEXE SPORTIF DES CAPUCINS - AVENUE LEON REBOUL - 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

A cette occasion, il sera procédé à une élection partielle du Comité de Direction en remplacement de Monsieur Raphaël BARRERA et Mme Mathilde RAOUX.

Il sera proposé suite à leur candidature, Messieurs **Barthelemy IASIO** et **Benjamin RANC**

DISCIPLINE

Considérant la décision du Comité de Direction, de mettre en application le fait d'aggraver le barème disciplinaire concernant toutes les incivilités perpétrées à l'encontre d'un Officiel, dans laquelle le Comité de Direction approuve l'application du doublement des sanctions à l'unanimité.

(Les sanctions prévues aux articles 4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-1, 13-2, 13-3 et 13-4, lorsque la victime est un officiel, seront **doublées**. **Cette décision est applicable à compter du 29/08/2022 jusqu'au 30/06/2023**)

Au regard de certaines situations disciplinaires, il est apparu propice pour le comité directeur d'ajuster la décision initialement retenue.

Ainsi, si le doublement des sanctions est maintenu dans un but de protection des officiels, les conséquences sur la licence à point doivent être modérées. De ce fait, ne sera retiré du capital point de la licence **que** le nombre de points correspondant à la sanction initiale, avant doublement.

Par soucis d'équité, cette décision est rétroactive. De ce fait, les différents points perdus en application de la précédente décision depuis le 29/08/2022 seront réattribués.

Un nouveau listing mis à jour sera publié courant décembre.

COUPE

Voici les lieux arrêtés par le Comité de Direction pour les Coupes Jeunes :

- Finale Coupe Grand Vaucluse à VEDENE LE PONTET
- Finale Coupe AVENIR à CAMARET

Michel SERRE
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire

INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, **AVANT le début des compétitions**.

Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIAANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2022/2023



LISTE DES CLUBS BENEFICIANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 (Règlements Généraux de la FFF).

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2021/2022 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

- LES ANGLÉS EMAF - D3
- AC VEDENE LE PONTET – D1
- AUTRE PROVENCE US
- ISLE BC – D2
- SORGUES ESP – D4
- CALAVON FC- D3
- CHATEAURENARD FA – D1
- ST ETIENNE DU GRES – D4
- GRAVESON ENT - D3

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIAIRE DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

- ST DIDIER PERNES– D2
- AVIGNON AC – U14R / SENIOR FEMININE R1
- CAVAILLON ARC – D2
- VAL DURANCE FA – D2

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 23 Novembre 2022

Présents : MM. CRESPIEN Raymond - ROCHER Lionel - POLI J.Marie - ILAFKIHEN Tarik - Mme GUEGAN Martine

Excusé : Mme GONDRAN Lina

NOUVEAUX DOSSIERS

- DOSSIER N° 142 : US AVIGNON / VAL DURANCE – DISTRICT 2 du 06/11/2022
- DOSSIER N° 143 : APT FC / ST SATURNIN – DISTRICT 4 du 06/11/2022 – ANNULE ET REMPLACE
- DOSSIER N° 158 : VEDENE LE PONTET / TRAVAILLAN FC – DISTRICT 4 du 20/11/2022
- DOSSIER N° 159 : RASTEAU AS / PROVENCE RC – DISTRICT 3 du 20/11/2022
- DOSSIER N° 160 : PLAN D'ORGON / BOLLENE RCB – DISTRICT 3 du 20/11/2022
- DOSSIER N° 161 : MAILLANE / SERIGNAN US – Coupe Grand Vaucluse U15 du 20/11/2022
- DOSSIER N° 162 : VALREAS US / JONQUIERES COURTHEZON – U12/U13 Niveau 2 du 19/11/2022
- DOSSIER N° 166 : RASTEAU AS / ST DIDIER PERNES – U18 Féminine à 8 du 19/11/2022

DOSSIERS EN ATTENTE

- DOSSIER N° 157 : VELLERON / COURTHEZON JONQUIERES – DISTRICT 3 du 13/11/2022
- DOSSIER N° 163 : JONQUIERES COURTHEZON / VALREAS – U15 Brassage D2/D3 du 06/11/2022
- DOSSIER N° 164 : BOULBON ES / CHATEAURENARD FA – DISTRICT 1 du 13/11/2022
- DOSSIER N° 165 : VISAN JS / CAMARET AS – DISTRICT 4 du 06/11/2022

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Reserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)



IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent les présentations des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

DOSSIER N° 142 : US AVIGNON / VAL DURANCE – DISTRICT 2 du 06/11/2022

Vu la réclamation d'après match envoyée par M. SOTGIU par courrier électronique en date du 07/11/2022 (voir article 187, alinéa 1 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Cette réclamation porte sur la participation et la qualification des joueurs U19 :

- NIOURI Marouane
- EL GHIOUANE Rida

Du club de AVIGNON US.

Vu la réponse envoyée par le club d'AVIGNON US suite à la demande de la CSR.

Attendu qu'après vérification du fichiers licence de la ligue Méditerranée il s'avère que les joueurs U19 :

- NIOURI Marouane
- EL GHIOUANE Rida

Possédaient au jour de la rencontre (06/11/2022) une licence avec 2 cachets

- Pratique uniquement dans sa catégorie d'âge
- Dispense de mutation art 117 paragraphe B

Attendu qu'au moment de l'établissement des licences, la ligue Méditerranée les a créés avec les éléments en sa possession. Ces éléments n'ayant pas été modifiés depuis cette date par le club ces joueurs ne pouvaient pas jouer en catégorie Seniors ce jour-là.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à AVIGNON US le Club de VAL DURANCE gardant quant à lui son résultat acquis sur le terrain AVIGNON US – VAL DURANCE FA 0 à 0 (voir article 187, alinéa 1 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente pour aux fins d'homologation

Demande au club d'AVIGNON US de contacter la ligue Méditerranée service des licences pour mise à jour de ces licences.

DOSSIER N° 143 : APT FC / ST SATURNIN – DISTRICT 4 du 06/11/2022 – ANNULE ET REMPLACE

Vu l'évocation envoyée par M GALLOT Gilles président du club de ST SATURNIN en date du 06/11/2022 par courrier électronique (voir article 187, alinéa 1 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Cette évocation porte sur la participation et la qualification des joueurs de APT FC suivant :

- BOUCHERIT Yassine
- MOUHAJIR Hicham

Au motif que ces deux joueurs ne possédaient aucun point sur leur licence.

Attendu qu'après vérification de la liste des joueurs ayant **0 points** sur leur licence, il s'avère que les joueurs

- BOUCHERIT Yassine
- MOUHAJIR Hicham

figurent bien sur cette liste.

-Attendu que ces joueurs n'ont fait aucune démarche afin de retrouver ces points afin de pouvoir participer aux rencontres officielles du district GRAND VAUCLUSE

-Attendu que le règlement annexe 14 du district Rhône Durance art 5 « un licencié ne peut être inscrit sur une feuille de match d'une compétition organisée par le district GRAND VAUCLUSE que s'il détient un minimum de 1 point ».

-Attendu que le règlement annexe 14 du district GRAND VAUCLUSE art 6 « un licencié ayant perdu l'intégralité de son capital de 12 points en est averti, sous couvert de son club qui a l'obligation de l'informer, par envoi recommandé avec accusé de réception, ou par tout autres moyen permettant de faire la preuve de sa réception (télécopie ou courriel).

-Attendu que l'évocation, art 187 des RG FFF, est considérée comme une infraction définie à l'art 207 des présents règlements sous les termes « frauder ou tenter de frauder ».

-Attendu que l'évocation par la commission compétente est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match. Cette homologation est de droit le 30 -ème jour.



Attendu que cette évocation porte sur la rencontre du 06/11/2022.

- Attendu qu'après vérification des feuilles de matchs antécédent la rencontre en question le joueur MOUHAJIR Hicham a participé aux rencontres suivantes ;
- OPPEDE MAUBEC – APT FC du 23/10/2022

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à APT FC, pour en porter bénéfice à ST SATURNIN (voir article 187, alinéa 1 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La CSR dit match perdu par pénalité à APT FC pour en porter bénéfice à OPPEDE MAUBEC (voir article 187, alinéa 1 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 158 : VEDENE LE PONTET / TRAVAILLAN FC – DISTRICT 4 du 20/11/2022

Vu le courrier électronique de Mr VERKAMER Vincent du club de TRAVAILLAN FC en date du 18/11/2022 qui précise :
« L'équipe de TRAVAILLAN FC ne sera pas présente à la rencontre du 20/11/2022 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à TRAVAILLAN FC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 159 : RASTEAU AS / PROVENCE RC – DISTRICT 3 du 20/11/2022

Vu sur la feuille l'annotation et le rapport de Mr EL FIGHA Aziz arbitre officiel :

« Arrêt de la rencontre à la 48ème minute pour cause de blessures grave d'un joueur ne permettant pas la reprise de la rencontre : j'ai arrêté celle-ci sur le score de 0 à 3 ».

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match à rejouer (article 159 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 160 : PLAN D'ORGON / BOLLENE RCB – DISTRICT 3 du 20/11/2022

Vu sur la feuille de match l'annotation de Mr KHAMOUSS Abderrahim arbitre officiel :
A 15h00, heure du coup d'envoi l'équipe de BOLLENE RCB n'était pas présente sur le terrain

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à BOLLENE RCB (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 161 : MAILLANE / SERIGNAN US – Coupe Grand Vaucluse U15 du 20/11/2022

Vu sur la feuille l'annotation de Mr CHANCHOU Nicolas arbitre officiel :

« A la 62 -ème minute de jeu l'Eduteur de SERIGNAN US m'a demandé d'interrompre le match sur le score de 14 à 1 ».

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par abandon de terrain à SERIGNAN US

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 162 : VALREAS US / JONQUIERES COURTHEZON – U12/U13 Niveau 2 du 19/11/2022

Vu la réclamation d'après match envoyée par M BAYO du club de COURTHEZON JONQUIERES S en du mardi 22-11-2022 jugée irrecevable car hors délai.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réclamations et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 des RG FFF)

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain VALREAS US – COURTHEZON JONQUIERES



Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N °166 : RASTEAU AS / ST DIDIER PERNES – U18 Féminine à 8 du 19/11/2022

Vu sur la feuille l'annotation de Mr KOUARA Naim arbitre officiel :

« Arrêt de la rencontre à la 60eme minute pour cause de blessures grave d'une joueuse ne permettant pas la reprise de la rencontre : j'ai arrêté celle-ci sur le score de 1 à 4 ».

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match à rejouer (article 159 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 21 Novembre 2022

Présents : M. GILLES (Président), M. BARRERA, Mme GUEGAN,

Excusé : Mme MACARIO

SECTEUR CHAMPIONNAT

D1 :

Le match N° 24891367 : COURTHEZON / CHATEAURENARD du 04/12 se jouera à 13H00 à Jonquières (Stade Fauquet)

D3 :

Le match N° 24930872 : VELLERON / PERNES du 04/12 se jouera à 12H30

Le match N° 24891884 : ORANGE FC / TRAVAVILLAN du 11/12 et N° 24891967 : ORANGE FC / PIOLENC du 14/05 se joueront à 15H00

D4 :

Le match N° 24892635 : ETOILE D'AUBUNE / MALAUCENE du 11/12 se jouera à Aubignan à 13H00

Le match N° 4892611 : PIOLENC / AUBUNE du 06/11 se jouera le 27/11 à 15H00 (Coupe Espérance remise)

Le match N° 24892457 : MONDRAGON / MORNAS non joué le 20/11 se jouera le 27/11 à 12h30

Le Match N° 24931250 VISAN JS 2 du 06/11 match perdu par pénalité à VISAN pour non réception de la feuille de match après amende.

SECTEUR COUPE

Le match de Coupe ULYSSE FABRE N° 25378934 COURTHEZON JONQUIERES / ORANGE FC du 27/11 est avancé au Samedi 26/11 à 20H00

Pour le match de L'ESPERANCE, PERNES ESP OU PIOLENC AS / ST JEAN DU GRES FONT 2 en attente de la décision de la commission de discipline suite à l'arrêt du match PIOLENC / PERNES ESP du 16/10

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 22 Novembre 2022

Présents : M. BES, ZAFRA, LE GALL, Mme WIDORSKI, Mr ZANDOMENEGHI

Excusées : M. VIDAL, , Mme NOVELLI



RAPPEL : **STATUT FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL**

Titre 1 SECTION 1 ARTICLE 1.1

1. L'association dite "Fédération Française de Football", fondée le 7 avril 1919 par transformation du "Comité français interfédéral" créé en 1906, et reconnue d'utilité publique par décret en date du 4 décembre 1922, comprend des groupements sportifs dénommés Clubs ayant pour but principal ou accessoire de faire pratiquer le football.

La Fédération et ses organes déconcentrés, en tant qu'organes chargés d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défendent les valeurs fondamentales de la République française et doivent mettre en œuvre les moyens permettant d'empêcher toute discrimination ou atteinte à la dignité d'une personne, en raison notamment de son sexe, son orientation sexuelle, son origine ethnique, sa nationalité, sa situation géographique, sa langue, sa situation sociale, son apparence physique, ou ses convictions politiques et religieuses.

Par ailleurs, le respect de la tenue réglementaire et la règle 50 de la Charte olympique assurent la neutralité du sport sur les lieux de pratique.

A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci :

- tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical,
- tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale,
- tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande,
- toute forme d'incivilité.

Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales.

CORRESPONDANCE

La Ligue Méditerranée organise pour la première fois le Challenge National Futsal Féminin. Ce Challenge est ouvert aux catégories Senior F, U20, U19F, U18F, les engagements sont à effectuer via Footclub avant le 30 novembre 2022.

AS VALAYANNAISE : Lu et prit note de votre courrier (voir BO sur la commission statuts et règlements)

JS APT : Lu et prit note de votre courrier concernant l'équipe U13F

ETOILE D'AUBUNE : Concernant vos rencontres senior F du 29/01/2022 merci de faire vos demandes de modification d'horaire sur FOOTCLUB auprès des clubs adverses

FC CARPENTRAS : Reçu votre courrier concernant l'arrêté municipal

FCF MONTEUX : Lu et prit note du courrier envoyé par Mr Zafra Anthony

SECTEUR CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT SENIOR F A 11

Match N° 25420403 du 04/12/2022 FCF MONTEUX – FC ENTRAIGUES (FC ENTRAIGUES doit valider son accord sur Footclub)

Match N°25420404 du 04/12/2022 ETOILE D'AUBUNE – O. EYRAGUES se jouera à 13h à Aubignan

Match N° 25420399 du 20/11/2022 AC AVIGNON 2 – ETOILE D'AUBUNE 1 se jouera le 15/01/2023

Match N° 25420397 FC ENTRAIGUES 1- O. EYRAGUE 1 se jouera le 15/01/2023

Féminin Seniors : VENTOUX SUD FC / Travaillan du 27/11/2022 se jouera à 10h30 à Bédoin

CHAMPIONNAT SENIOR F A 8

Match N° 25421450 du 04/12/2022 ETOILE D'AUBUNE – FC DENTELLE se jouera à 10h30 à Aubignan

Match N°25421456 du 08/01/2022 ETOILE D'AUBUNE – AC VALAYANS se jouera à 10h30 à Loriol

CHAMPIONNAT U15 F A 8

Match N°25418368 VENTOUX SUD – FC CALAVON/ P. CAVAILLON aura lieu à Mazan à 14h

Match N°25418334 ETOILE D'AUBUNE – AS RASTEAU du 26/11/22 nous faire part d'une date disponible pour les 2 clubs un mercredi

U15 Féminine : VENTOUX SUD FC / FC CALAVON/ P. CAVAILLON du 26/11/2022 se jouera à 14h au COSEC De Mazan

*** POUR LES CHAMPIONNATS SENIOR F A 11, SENIOR F A 8, U18F ET U15F LA FMI EST OBLIGATOIRE. EN CAS DE PROBLEME DE CONNEXION FAIRE UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER A TELECHARGER SUR FOOTCLUB ET FAIRE UN RAPPORT SOUS 48H AU DISTRICT.**

*** POUR LE CHAMPIONNAT U13F REMPLIR FEUILLE DE MATCH PAPIER ET LA RENVOYER SOUS 48H AU DISTRICT**

PLATEAUX U10F U11F

CLUB RECEVANT le 26 NOVEMBRE 2022 Début du plateau à 10H30

POULE 1		POULE 2	
A	AC AVIGNON	A	MORIERES ACS
B	APT JS	B	LES MINOTS DU VASIO
C	CHEVAL BLANC FC	C	MONTEUX FCF
D	ST JEAN DU GRES	D	SC COURTHEZON JONQUIERES
E	ENT GRAVESON	E	CADEROUSSE SC
F		F	RC BOLLENE
G		G	AUBUNE ES
H		H	
I		I	
J		J	

CLUB RECEVANT le 10 DECEMBRE 2022 Début du plateau à 10H30

POULE 1		POULE 2	
A	AC AVIGNON	A	MORIERES ACS
B	APT JS	B	LES MINOTS DU VASIO
C	CHEVAL BLANC FC	C	MONTEUX FCF
D	ST JEAN DU GRES	D	SC COURTHEZON JONQUIERES
E	ENT GRAVESON	E	CADEROUSSE SC
F		F	RC BOLLENE
G		G	AUBUNE ES
H		H	
I		I	
J		J	

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 22 Novembre 2022

Présents : M. GARCIA (Président) MM. BOCHET, POLI. Mme NICOLAS.

Excusés : MM. DANY, ABEILLE

SECTEUR CHAMPIONNAT

Engagement en compétitions U14D2, U15D3 et U17D3

Les clubs qui souhaitent engager une **nouvelle** équipe dans ces championnats qui débiteront mi-janvier, sont priés de se faire connaître (par écrit) au plus tard le 10 Décembre 2022.

U18 D1

Le match N° 25092257 : GORDES ESP / CAVAILLON ARC non joué le 15/10/2022, est fixé au 17/12/2022

U14 Brassage

Poule B :

Le match N° 25115423 : CAMARET AS / TOUR D'AIGUES US 2 reporté le 12/11/2022 est fixé au 17/12/2022

Information aux clubs :

Les tableaux prévisionnels des accessions et descentes de fin de saison seront accessibles sur le site très prochainement.



SECTEUR COUPE

Coupe Grand Vaucluse

Match en retard du 1^{er} Tour :

Catégorie U17

Le match N° 25434049 : GRAVESON ENT / CARPENTRAS FC à jouer le 18/12/2022

Catégorie U19

La match N° 25390949 : ORANGE GRES US / AC VEDENE LE PONTET à jouer le 17/12/2022

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 17 Novembre 2022

Présents : M. Alain BERTHELOT (Président), MM. Michel CORBIERE, Bernard CAZEAUX, Jean-Paul LASSAGNE, Jean-Luc BOUVERAT,

Excusé (s) : MM. Jean LECCELLIER, José LOPEZ, Etienne RIPPERT, Benjamin STORCK

CDTIS à Mairie

ORANGE : Demande de travaux en vue de classement de stade

CADENET : Demande de travaux en vue de classement de stade

VILLENEUVE : Demande de travaux en vue de classement de stade

CDTIS à CRTIS

Courrier informant du changement de Président de la CDTIS en la nomination de Jean-Paul LASSAGNE à la place de Alain Berthelot
Demande de classement de l'éclairage du stade Clapier d'Orange

CRTIS à CDTIS

Attestation avis préalable favorable pour travaux d'irrigation du stade de VACQUEYRAS

Président
Alain Berthelot

Secrétaire de séance
Michel Corbière

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 18 NOVEMBRE 2022

Présents : Mme GARCIA (Présidente de la Commission), MM. COMBE, MM. THIABAUD, MM. LAURENT,,
MM. ZANDOMENEGHI.

Excusés : M. GOUSSET, MM. ZEDGUENIDZE.

Le Site du District Grand Vaucluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à le
consulter : <https://grandvaucluse.fff.fr/>

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District
secretariat@grandvaucluse.fff.fr

Lors de vos envois de mail, merci de préciser dans l'objet du mail :

FOOT ANIMATION - CATÉGORIE (U6-U7 ou U8-U9 ou U10-U11 ou U12-U13) – LA POULE (1-2-3-....) concernée – La journée



concernée :

Ex : FOOT ANIMATION – U6-U7 – POULE N° x – JOURNÉE 1

Pour les changements d'horaires, de lieux, d'annulation merci d'envoyer un mail aux clubs concernés par votre poule et de mettre le District Grand Vaucluse en copie.

Pour les clubs U12 et U13 de Niveau 1 (FMI), la demande de modification de match doit être effectuée 8 jours maximum avant la rencontre selon les statuts et règlement sous peine de refus de modification.

Cette modification doit-être effectuée via l'accès footclub gestion des compétitions.

RAPPEL REGLEMENT :

L'envoi des feuilles de matches et/ou plateaux en **incombe au club recevant**. Les envois par mail sont possibles et préconisés via l'adresse **mail officielle du club recevant**.

Les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les **6 jours à compter du lendemain de la rencontre**. Les feuilles de matches doivent être remplies selon la réglementation : Nom, Prénom, n° de licence, de toutes les personnes participantes à la rencontre (joueurs, joueuses, éducateurs, dirigeants, arbitres) n° de match ou journée de la poule, résultat (U10-U11 et U12-U13) et signées par les éducateurs et arbitres.

Toutes les personnes inscrites sur la feuille de match doivent être licenciées (licence FFF valide).

CATÉGORIE U12-U13

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaucluse.fff.fr

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4.

Pour les changements d'horaires, de lieux, d'annulation merci d'envoyer un mail aux clubs concernés par votre poule et de mettre le District Grand Vaucluse en copie.

Pour les clubs de Niveau 1 (FMI), la demande de modification de match doit être effectuée 8 jours maximum avant la rencontre selon les statuts et règlement sous peine de refus de modification.

Cette modification doit-être effectuée via l'accès footclub gestion des compétitions.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en **incombe au club recevant**. Les feuilles de matches doivent être envoyées au District dans les **6 jours à compter du lendemain de la rencontre**. Les envois par mail sont préconisés, via l'adresse mail officielle du club recevant.

AMENDE :

Se référer à l'Annexe financière du District Grand Vaucluse.

FORFAIT = 30€ sur les forfaits non justifiés et/ou ne respectant pas le délai de prévenance au club adverse de 24H avant la rencontre.

Feuilles de match incomplète = 30€ par absences de N° de licence, Nom, Prénom, (joueur, joueuse, éducateur, arbitre), signature.

ATTENTION :

Mise à place de la FMI (feuille de match informatisée) UNIQUEMENT POUR LE NIVEAU 1

IMPORTANT : FORMALITÉS D'AVANT MATCH

Les équipes doivent se présenter 45 minutes avant le début de la rencontre qui est fixée à 14H afin de compléter la FMI et effectuer le contrôle des licences.

La FMI est sous la responsabilité du club recevant.

La récupération des rencontres sur la tablette du match doit s'effectuer le Mardi pour le match du Samedi.

Dès la fin de la rencontre, la FMI doit être validée par les 2 clubs et envoyée via le lien sur la tablette.

Lien de configuration et assistance FMI : <https://fmi.fff.fr/assistance/>

Le club recevant doit mettre tout en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre

Rappel : les clubs (recevant ou visiteur) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

A compter du 26 Novembre 2022, c'est la commission compétente qui jugera l'infraction au règlement de la FMI.

FESTIVAL FOOT U13 1ER TOUR Le 3 Décembre 2022

RAPPEL / FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES - JOURNÉE 1 - PHASE 1 :

Niveau 1

Poule 2 : MONTEUX 3



Niveau 2

Poule 5 : ST REMY FC 2
 Poule 6 : CARPENTRAS FC 1 - GORDES
 ESP 1
 Poule 7 : LES ANGLES EMAF 2
 Poule 8 : VILLENEUVE FC 4
 Poule 9 : CAMARET AS 2

Niveau 3

Poule 11 : TARASCON FC 1
 Poule 12 : ENT SUD LUBERON 1 -
 CAVAILLON ARC 3 - VILLELAURE SO 2
 Poule 13 : SARRIANS COM 1
 Poule 14 : VILLENEUVE FC 3

Poule 15 : CAMARET AS 3 - ORANGE FC
 6

Niveau 4

Poule 16 : MJC VAUCLUSE 1
 Poule 18 : TARASCON FC 2
 Poule 19 : LA TOUR D'AIGUES US 3

AMENDES :

CLUBS	MOTIFS
BOLLENE RCB 1	Absence licence dirigeant
RC PROVENCE 1	Absence licence dirigeant
BOLLENE FOOT	FORFAIT SIMPLE
ISLE BC 2	Absence licence dirigeant
CAUMONT FC 1	Absence licence dirigeant
AVIGNON AC 3	Absence licence dirigeant
GADAGNE SC 1	Absence licence arbitre
ENT ALTHEN ENTRAIGUES 1	Absence licence arbitre
ST ANDIOL O 1	Absence licence dirigeant

CATÉGORIE U10-U11

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvacluse.fff.fr

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4.

Pour les changements d'horaires, de lieux, d'annulation merci d'envoyer un mail aux clubs concernés par votre poule et de mettre le District Grand Vacluse en copie.

Rappel :
 Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en **incombe au club recevant**. Les feuilles de matches doivent être envoyées au District dans les **6 jours à compter du lendemain de la rencontre**. Les envois par mail sont préconisés, via l'adresse mail officielle du club recevant.

AMENDE :

se référer à l'Annexe financière du District Grand Vacluse.

FORFAIT = 30€ sur les forfaits non justifiés et/ou ne respectant pas le délai de prévenance au club adverse de 24H avant la rencontre.

Feuilles de match incomplète = 30€ par absences de N° de licence, Nom, Prénom, (joueur, joueuse, éducateur, arbitre), signature.

RAPPEL / FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES - JOURNÉE 1 - PHASE 1 :

Poule 1
 CARPENTRAS FC
 VILLENEUVE FC

RC PROVENCE

Poule 11
 MONDRAGON MORNAS GJ
 MJC VAUCLUSE

Poule 4
 ENT SUD ALPILLES
 ENT ST JEAN DU GRES

Poule 6
 ST REMY FC

Poule 13
 ENT ST JEAN DU GRES

Poule 5
 VILLENEUVE FC

Poule 10
 LA TOUR D'AIGUES US
 TARASCON FC
 ST ANDIOL O

Poule 14
 PERTUIS USR 3
 PERTUIS USR 4

AMENDES pour FORFAIT:

Poule 2
 CADEROUSSE US

SAHUNE AS
 ORANGE FC

GADAGNE SC
 MISTRAL ACADÉMIE

Poule 8
 EYRAGUES O

Poule 11
 BOLLENE RCB

Poule 14
 MOLLEGES

Poule 9

Poule 12

AMENDES / FEUILLES DE MATCHES INCOMPLÈTES :

Poule 10
 CHATEAURENARD FA

CATÉGORIE U8-U9

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvacluse.fff.fr

Pour les changements d'horaires, de lieux, d'annulation merci d'envoyer un mail aux clubs concernés par votre poule et de mettre le District Grand Vacluse en copie.



Rappel :
Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en **incombe au club recevant**. Les feuilles de matches doivent être envoyées au District dans les **6 jours à compter du lendemain de la rencontre**. Les envois par mail sont préconisés, via l'adresse mail officielle du club recevant.

AMENDE :

Se référer à l'Annexe financière du District Grand Vaucluse.

FORFAIT = 30€ sur les forfaits non justifiés et/ou ne respectant pas le délai de prévenance au club adverse de 24H avant la rencontre.
Feuilles de match incomplète = 30€ par absences de N° de licence, Nom, Prénom, (joueur, joueuse, éducateur, arbitre), signature.

AMENDES / FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES - PLATEAU 2 CHEZ B :

Poule 6 ST ANDIOL O
Poule 19 MONTEUX O
Poule 22 PERTUIS USR

Afin de rendre les plateaux foot animation plus attractifs pour les clubs, seulement 2 Equipes MAX du même club seront inscrites dans la même Poule.

**ARRIVÉE DES ÉQUIPES – 10H00
DÉBUT DES PLATEAUX - 10H30**

Date	Journée	Lieux
PHASE 1		
08/10	PLATEAU 1	CHEZ A
22/10	PLATEAU 2	CHEZ B
19/11	PLATEAU 3	CHEZ C
03/12	PLATEAU 4	CHEZ D
07/01	PLATEAU 5	CHEZ E
21/01	PLATEAU 6	CHEZ F
PHASE 2		
04/02	PLATEAU 7	CHEZ A
11/03	PLATEAU 8	CHEZ B
25/03	PLATEAU 9	CHEZ C
08/04	PLATEAU 10	CHEZ D
06/05	PLATEAU 11	CHEZ E
20/05	PLATEAU 12	CHEZ F

CATÉGORIE U6-U7

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaucluse.fff.fr

Pour les changements d'horaires, de lieux, d'annulation merci d'envoyer un mail aux clubs concernés par votre poule et de mettre le District Grand Vaucluse en copie.

Rappel :
Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en **incombe au club recevant**. Les feuilles de matches doivent être envoyées au District dans les **6 jours à compter du lendemain de la rencontre**. Les envois par mail sont préconisés, via l'adresse mail officielle du club recevant.

AMENDE :

Se référer à l'Annexe financière du District Grand Vaucluse.

FORFAIT = 30€ sur les forfaits non justifiés et/ou ne respectant pas le délai de prévenance au club adverse de 24H avant la rencontre.
Feuilles de match incomplète = 30€ par absences de N° de licence, Nom, Prénom, (joueur, joueuse, éducateur, arbitre), signature.

RAPPEL / FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES – PLATEAU 2 CHEZ B :

Poule 4 – PIOLENC
Poule 12 – VILLENEUVE 2
Poule 13 – ENT SUD ALPILLES

AMENDES – FEUILLES DE MATCHES NON PARVENUES – PLATEAU 1 CHEZ A :

Poule 12 – CAUMONT FC 1

Afin de rendre les plateaux foot animation plus attractifs pour les clubs, seulement 2 Equipes MAX du même club seront inscrites dans la même Poule.

**ARRIVÉE DES ÉQUIPES – 10H00
DÉBUT DES PLATEAUX – 10H30**

Pour la pratique du foot chez les U6-U7 se référer au Guide éducateurs qui vous a été remis lors de la journée de RENTRÉE DU FOOT U6-U7 ou sur le site du District Grand Vaucluse :

<https://grandvaucluse.fff.fr/documents/?cid=75&sid=9&scid=331&sscid=-1&pid=0>

Date	Journée	Lieux
PHASE 1		
15/10	PLATEAU 1	CHEZ A
12/11	PLATEAU 2	CHEZ B
26/11	PLATEAU 3	CHEZ C
10/12	PLATEAU 4	CHEZ D

14/01	PLATEAU 5	CHEZ E
PHASE 2		
28/01	PLATEAU 6	CHEZ A
04/03	PLATEAU 7	CHEZ B
18/03	PLATEAU 8	CHEZ C
01/04	PLATEAU 9	CHEZ D
15/04	PLATEAU 10	CHEZ E
13/05	PLATEAU 11	CHEZ F

Réunion du Vendredi 28 OCTOBRE 2022

Présents : Mme GARCIA (Présidente de la Commission), MM. COMBE, , MM. THIABAUD, MM. LAURENT, MM. ZEDGUENIDZE, MM. ZANDOMENEGHI, MM BENSALAH (CTDAP).

Excusés : M. GOUSSET.

Le Site du District Grand Vacluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à le consulter : <https://grandvacluse.fff.fr/>

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvacluse.fff.fr

Lors de vos envois de mail, merci de préciser dans l'objet du mail :

FOOT ANIMATION - CATÉGORIE (U6-U7 ou U8-U9 ou U10-U11 ou U12-U13) – LA POULE (1-2-3-....) concernée – La journée concernée :
Ex : FOOT ANIMATION – U6-U7 – POULE N° x – JOURNÉE 1

Pour les changements d'horaires, de lieux, d'annulation merci d'envoyer un mail aux clubs concernés par votre poule et de mettre le District Grand Vacluse en copie.

RAPPEL REGLEMENT :

L'envoi des feuilles de matches et/ou plateaux en **incombe au club recevant**. Les envois par mail sont possibles et préconisés via l'adresse **mail officielle du club recevant**.

Les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les **6 jours à compter du lendemain de la rencontre**. Les feuilles de matches doivent être remplies selon la réglementation : Nom, Prénom, n° de licence, de toutes les personnes participantes à la rencontre (joueurs, joueuses, éducateurs, dirigeants, arbitres) n° de match ou journée de la poule, résultat (U10-U11 et U12-U13) et signées par les éducateurs et arbitres.

Toutes les personnes inscrites sur la feuille de match doivent être licenciées (licence FFF valide).

CATÉGORIE U12-U13

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvacluse.fff.fr

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4.

Pour les changements d'horaires, de lieux, d'annulation merci d'envoyer un mail aux clubs concernés par votre poule et mettre le District Grand Vacluse en copie.

Rappel :
Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en **incombe au club recevant**. Les feuilles de matches doivent être envoyées au District dans les **6 jours à compter du lendemain de la rencontre**. Les envois par mail sont préconisés, via l'adresse mail officielle du club recevant.

AMENDE :

se référer à l'Annexe financière du District Grand Vacluse.

FORFAIT = 30€ sur les forfaits non justifiés et/ou ne respectant pas le délai de prévenance au club adverse de 24H avant la rencontre.

Feuilles de match incomplète = 30€ par absences de N° de licence, Nom, Prénom, (joueur, joueuse, éducateur, arbitre), signature.

LA PHASE 1 débute le 12 NOVEMBRE 2022

ATTENTION : mise à place de la FMI (feuille de match informatisée)

Les équipes doivent se présenter 45 minutes avant le début de la rencontre qui est fixée à 14H afin de compléter la FMI et effectuer le contrôle des licences.

La FMI est sous la responsabilité du club recevant.

La récupération des rencontres sur la tablette du match doit s'effectuer le Mardi pour le match du Samedi.

Dès la fin de la rencontre, la FMI doit être validée par les 2 clubs et envoyée via le lien sur la tablette.

Lien de configuration et assistance FMI : <https://fmi.fff.fr/assistance/>

CATÉGORIE U10-U11

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvacluse.fff.fr

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4.

Pour les changements d'horaires, de lieux, d'annulation merci d'envoyer un mail aux clubs concernés par votre poule et de mettre le District Grand Vacluse en copie.

Rappel :



Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en **incombe au club recevant**. Les feuilles de matches doivent être envoyées au District dans les **6 jours à compter du lendemain de la rencontre**. Les envois par mail sont préconisés, via l'adresse mail officielle du club recevant.

AMENDE :

se référer à l'Annexe financière du District Grand Vaucluse.

FORFAIT = 30€ sur les forfaits non justifiés et/ou ne respectant pas le délai de prévenance au club adverse de 24H avant la rencontre.
Feuilles de match incomplète = 30€ par absences de N° de licence, Nom, Prénom, (joueur, joueuse, éducateur, arbitre), signature.

LA PHASE 1 débute le 12 NOVEMBRE 2022

CHALLENGE DÉPARTEMENTAL U11 – 1^{ER} TOUR
Le SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022

Toutes les équipes engagées joueront le 1^{er} Tour du Challenge départemental

AMENDES / FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES - JOURNEE 3 :

Poule 4 Niveau 2

ETOILE D AUBUNE

COURTHEZON/JONQUIERES 1

Poule 6 Niveau 3

US AVIGNON 2

Poule 8 Niveau 3

SORGUES ESP

Poule 12 Niveau 4

US PLAN D'ORGON

CATÉGORIE U8-U9

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaucluse.fff.fr

Pour les changements d'horaires, de lieux, d'annulation merci d'envoyer un mail aux clubs concernés par votre poule et de mettre le District Grand Vaucluse en copie.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en **incombe au club recevant**. Les feuilles de matches doivent être envoyées au District dans les **6 jours à compter du lendemain de la rencontre**. Les envois par mail sont préconisés, via l'adresse mail officielle du club recevant.

AMENDE :

Se référer à l'Annexe financière du District Grand Vaucluse.

FORFAIT = 30€ sur les forfaits non justifiés et/ou ne respectant pas le délai de prévenance au club adverse de 24H avant la rencontre.
Feuilles de match incomplète = 30€ par absences de N° de licence, Nom, Prénom, (joueur, joueuse, éducateur, arbitre), signature.

FEUILLES DE PLATEAU MANQUANTES - PLATEAU 2 CHEZ B :

Poule 2 BOLLENE RCB

Poule 6 ST ANDIOL O

Poule 17 VELLERON O

Poule 18 VENTOUX SUD

Poule 19 MONTEUX O

Poule 22 PERTUIS USR

Les Feuilles de plateau doivent nous être retournées avant vendredi 11 Novembre, sous peine d'amende.

Afin de rendre les plateaux foot animation plus attractifs pour les clubs, seulement 2 Equipes MAX du même club seront inscrites dans la même Poule.

ARRIVÉE DES ÉQUIPES – 10H00
DÉBUT DES PLATEAUX - 10H30

Date	Journée	Lieux
	PHASE 1	
08/10	PLATEAU 1	CHEZ A
22/10	PLATEAU 2	CHEZ B
19/11	PLATEAU 3	CHEZ C
03/12	PLATEAU 4	CHEZ D
07/01	PLATEAU 5	CHEZ E
21/01	PLATEAU 6	CHEZ F
	PHASE 2	
04/02	PLATEAU 7	CHEZ A
11/03	PLATEAU 8	CHEZ B
25/03	PLATEAU 9	CHEZ C
08/04	PLATEAU 10	CHEZ D
06/05	PLATEAU 11	CHEZ E
20/05	PLATEAU 12	CHEZ F

CATÉGORIE U6-U7

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaucluse.fff.fr

Pour les changements d'horaires, de lieux, d'annulation merci d'envoyer un mail aux clubs concernés par votre poule et de mettre le District Grand Vaucluse en copie.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en **incombe au club recevant**. Les feuilles de matches doivent être envoyées au District dans les **6 jours à compter du lendemain de la rencontre**. Les envois par mail sont préconisés, via l'adresse mail officielle du club recevant.

AMENDE :

Se référer à l'Annexe financière du District Grand Vaucluse.



FORFAIT = 30€ sur les forfaits non justifiés et/ou ne respectant pas le délai de prévenance au club adverse de 24H avant la rencontre.
Feuilles de match incomplète = 30€ par absences de N° de licence, Nom, Prénom, (joueur, joueuse, éducateur, arbitre), signature.

AMENDES / FEUILLES DE PLATEAU MANQUANTES - PLATEAU 1 CHEZ A :

Poule 12 - CAUMONT FC 1

Afin de rendre les plateaux foot animation plus attractifs pour les clubs, seulement 2 Equipes MAX du même club seront inscrites dans la même Poule.

**ARRIVÉE DES ÉQUIPES – 10H00
 DÉBUT DES PLATEAUX - 10H30**

Pour la pratique du foot chez les U6-U7 se référer au Guide éducateurs qui vous a été remis lors de la journée de RENTRÉE DU FOOT U6-U7 ou sur le site du District Grand Vaucluse :

<https://grandvaucluse.ffv.fr/documents/?cid=75&sid=9&scid=331&sscid=-1&pid=0>

Date	Journée	Lieux
PHASE 1		
15/10	PLATEAU 1	CHEZ A
12/11	PLATEAU 2	CHEZ B
26/11	PLATEAU 3	CHEZ C
10/12	PLATEAU 4	CHEZ D
14/01	PLATEAU 5	CHEZ E
PHASE 2		
28/01	PLATEAU 6	CHEZ A
04/03	PLATEAU 7	CHEZ B
18/03	PLATEAU 8	CHEZ C
01/04	PLATEAU 9	CHEZ D
15/04	PLATEAU 10	CHEZ E
13/05	PLATEAU 11	CHEZ F

Période	Date	U6 U7	U8 U9	U10 U11	U12 U13	EFF
SEPTEMBRE	10/9				Réunion éducateurs U12 U13 DISTRICT GRAND VAUCLUSE	
	17/9			RENTREE DU FOOT		
	24/9		RENTREE DU FOOT		Brassages	
OCTOBRE	1/10	RENTREE DU FOOT		Brassages	Brassages	
	8/10		Plateau 1 chez A	Brassages	Brassages	RENTREE DU FOOT
	15/10	Plateau 1 chez A		Brassages	Brassages	
	22/10		Plateau 2 chez B	Rattrapages	Rattrapages	
	29/10					
NOVEMBRE	5/11					
	12/11	Plateau 2 chez B		Phase 1 1	Phase 1 1	Plateau 1
	19/11		Plateau 3 chez C	1ER TOUR Challenge Départemental	2	
	26/11	Plateau 3 chez C		2	3	
DECEMBRE	3/12		Plateau 4 chez D	3	1ER TOUR Festival Foot	
	10/12	Plateau 4 chez D		4	4	Plateau 2
	17/12	PLATEAU FUTSAL DE NOEL		Rattrapages	Rattrapages	
	24/12	🎄🎄🎄🎄🎄🎄🎄🎄🎄🎄				
JANVIER	7/1		Plateau 5 chez E	5	5	
	14/1	Plateau 5 chez E		6	6	Plateau 3
	21/1		Plateau 6 chez F	7	2 EME TOUR Festival Foot ou Challenge Départemental	
	28/1	Phase 2 Plateau 6 chez A		2 EME TOUR Challenge Départemental	7	
	4/2		Phase 2 Plateau 7 chez A	Rattrapages	Rattrapages	Plateau 4
FEVRIER	11/2					
	18/2					
	25/2					
	4/3	Plateau 7 chez B		Phase 2 1	Phase 2 1	Plateau 5
MARS	11/3		Plateau 8 chez B	2	2	
	18/3	Plateau 8 chez C		3	Finale Challenge U13	
	25/3		Plateau 9 chez C	4	3	
	1/4	Plateau 9 chez D		5	Finale Dép. Festival Foot ou Ratt	
AVRIL	8/4		Plateau 10 chez D	Rattrapages	4	
	15/4	Plateau 10 chez E				Plateau 6
	22/4					
	29/4					
MAI	6/5		Plateau 11 chez E	Finale Challenge Départemental ou Rattrapages		
	13/5	Plateau 11 chez F		6	5 et FINALE REGIONALE FESTIVAL FOOT	
	14/5				FINALE REGIONALE FESTIVAL FOOT	
	20/5		Plateau 12 chez F	7	6	Plateau 7
	27/5			Rattrapages	7	
JUN	3/6				Rattrapages	
		JND DATE A DEFINIR				

